
**Mémoire du
Centre de valorisation du
patrimoine vivant
pour le renouvellement de
la Politique culturelle du
Québec**



Québec, ce 28 avril 2016

En guide de préambule

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant est un organisme sans but lucratif fondé en 1981. D'abord connu sous le nom Les Danseries de Québec, il adopte, en 1986, le nom de Centre de valorisation du patrimoine vivant. Ce nouveau nom reflète davantage l'élargissement des champs d'intérêts de l'organisme. Puis en 2007, histoire de faciliter la compréhension de son nom et de son travail, l'organisme devient Ès Trad.

Au fil des ans nous avons produit des DC musicaux, des DVD sur le conte et la Mi-Carême, des expositions thématiques, des collectes, organisé des délégations à l'étranger, préparé la tenue de États généraux du patrimoine vivant, diffusé plus de mille spectacles dont ceux de la Fête nationale du Québec sur les Plaines d'Abraham en 1998 et 1999 et travaillé avec les plus grandes organisations de la Capitale, le Festival d'été de Québec, le Carnaval de Québec, le Musée de la civilisation, etc.

Notre mission consiste à développer la compréhension, l'appréciation et la conservation de la culture traditionnelle en la rendant visible et accessible pour tous, peu importe leur appartenance culturelle. Dans ce dessein, nous organisons de nombreuses activités et ateliers de diffusion, de présentation, de formation et de transmission. La structure de fonctionnement est relativement simple : près de 160 membres actifs, un conseil d'administration de neuf administrateurs, deux coordonnatrices et une adjointe administrative à temps partiel. Des contractuels viennent combler les besoins techniques lors des événements. Des bénévoles participent aussi à l'organisation de certaines activités.

Annuellement, nous organisons plus de 200 activités. Nous touchons plus de 45 000 personnes. Et ce, sans compter les auditeurs des 37 émissions Cap ès TRAD sur les ondes de CKRL, 89,1 à Québec.

Pour la définition du patrimoine vivant, nous souscrivons à celle présentée dans le mémoire du Conseil québécois du patrimoine vivant. Nous sommes en parfait accord avec cette définition.

« Le patrimoine immatériel est un concept établi pour désigner des traditions, en particulier des pratiques culturelles transmises de génération en génération par oralité, observation et imitation. Il a pour objectif principal de favoriser la sauvegarde et le développement de ses divers éléments, dans un esprit d'action culturelle, de diversité culturelle et de développement durable. Il a été créé pour changer les choses.

Longtemps appelé "folklore", puis connu sous les appellations " arts et traditions populaires ", "traditions orales" ou "culture traditionnelle", le patrimoine immatériel est en constante évolution. D'où l'emploi courant de l'expression patrimoine vivant pour le nommer. »

Une nouvelle politique culturelle

Nous allons dans un premier temps présenter notre vision de la nouvelle politique culturelle. Puis nous ferons ressortir les principaux événements qui ont influencé notre situation d'acteur culturel en patrimoine vivant depuis 1992. Suivront les problématiques non-résolues par la politique de 1992. Enfin, nous répondrons aux questions qui nous interpellent et proposerons des points qui nous apparaissent importants pour la nouvelle politique culturelle du Québec.

Une politique culturelle moderne doit refléter les valeurs de la société québécoise d'aujourd'hui et de demain. Elle doit être au diapason des différents milieux qui composent notre société. Elle doit être équitable pour tous les secteurs et les acteurs qui donnent vie à la culture Québécoise. Elle est garante de la pertinence, de la qualité et de la richesse de la culture partout au Québec. Elle doit éviter le piège d'une culture à deux vitesses : une pour le monde rural et une autre pour le monde urbain. Elle doit être transversale et jouer un rôle dans tous les ministères, les sociétés d'état et les organismes, parce que le développement et l'épanouissement de la culture ne passe pas seulement par le ministère de la Culture.

La nouvelle politique culturelle ne doit pas être amnésique de son histoire et de son patrimoine. Le seul secteur culturel présent et actif dans chaque rang, chaque ruelle et rue de toutes les régions au Québec, c'est le patrimoine vivant. Leur toponymie respective étant généralement reliée aux histoires populaires et locales. Il s'agit ici d'une force identitaire et rassembleuse qui doit être considérée comme telle dans la nouvelle politique culturelle.

Cette politique culturelle portera les balises de l'évolution du Québec en tant que seul et unique état francophone en Amérique du nord. Nous croyons que le fait français est le socle sur lequel nous devons bâtir notre avenir. Ne pas le faire serait insulter l'avenir et renier notre présence historique en terre d'Amérique.

Depuis 1992

Pour le Centre de valorisation du patrimoine vivant, quatre éléments ont animé notre vie active en culture.

1- Les États généraux du patrimoine vivant en 1992 et la création du Conseil Québécois du Patrimoine Vivant (CQPV) en 1993. Enfin, notre milieu avait un organisme national de représentation, porteur de nos préoccupations et de nos ambitions de développement.

2-La Convention sur le patrimoine culturel de l'UNESCO de 2003 qui reconnaît l'importance du patrimoine immatériel. Certaines ministres de la culture ont cru à

l'importance de s'aligner sur les préoccupations de l'UNESCO. Nous y avons fondé beaucoup d'espoir.

3-Le projet d'Entente de développement culturel présenté en 1995, est devenu réalité en 1997. Ces Ententes ont permis aux villes et aux municipalités régionales de devenir des acteurs de leur développement culturel local et régional. Cette entente est un pas important pour rapprocher les citoyens de leur culture.

4- La Loi sur le patrimoine culturel votée en 2012, est l'exemple idéal d'une loi qui n'a pas les moyens de ses ambitions. Pleine de bonne volonté, cette loi n'est assortie d'aucun véritable levier pour assurer le développement du patrimoine vivant. Les seules actions qui peuvent être prises dans le cadre de la loi sur le patrimoine culturel demeurent uniquement symboliques. Après être désignée, aucun plan d'action n'est prévu pour assurer la pérennité de la pratique culturelle.

Une autre réalité frappe cette fois les organismes en patrimoine vivant depuis 2015 : la Direction du patrimoine du MCC s'est délestée de ses responsabilités en envoyant les organismes de portée nationale dans les directions régionales. Ces dernières n'ont aucun moyen ou programme pour nous recevoir. Le patrimoine vivant se retrouve devant un non-sens : on veut le protéger par le biais de la loi sur le patrimoine culturel, mais on met de côté les organisations qui le font vivre depuis plus de 30 ans. Assez pathétique comme situation.

Constats

D'entrée de jeu nous vous invitons à consulter la liste des constats dans le mémoire du Conseil québécois du patrimoine vivant que vous retrouverez en annexe 1. Nous sommes en parfait accord avec ces constats.

Pour ce qui est de la politique culturelle de 1992, celle-ci a permis un développement fort intéressant de la culture au Québec. Certains points ne sont toutefois pas encore résolus.

1-Sous-financement des organisations

Nous devons constater que nous souffrons d'un sous-financement récurrent depuis 1992. Et oui, 1992, l'année de mise en place de la politique culturelle du Québec. Depuis ce temps, notre aide au fonctionnement n'a pas augmenté d'un iota et ce, en dépit de l'inflation ! Et pire encore, en 2015, nous apprenions que le programme d'aide au fonctionnement qui nous permettait de survivre disparaissait. Comme quoi, c'est beau la culture, quand ça ne coûte rien. Un des fers de lance de la culture québécoise sont les

organisations qui l’anime, la développe et l’offre à la population. Un peu d’équité serait de mise.

2-Situation économique des praticiens

Encore ici les praticiens en traditions musicales, chantées, dansées, artisanales et autres souffrent de n’avoir aucun accès à la diffusion professionnelle de la culture. Victimes de préjugés, nos artistes et nos artisans ne gagnent pas bien leur vie. Les structures de diffusion n’engagent jamais de musiciens traditionnels. Pour survivre, certains musiciens trouvent refuge dans les cabanes à sucre pour des cachets ridicules. Encore ici, un peu d’équité ne ferait pas de tort.

3-Révolution numérique

Nous avons vécu une première révolution dite tranquille dans les années 1960-1970. Nous vivons maintenant la révolution numérique qui n’a rien de tranquille. Aujourd’hui, à l’ère du tout numérique, il faut être partout dans la sphère des réseaux sociaux et des communications. Nous voulons rallier mémoire humaine et mémoire numérique.

4-Jeunes et patrimoine

Surprise, au Centre de valorisation du patrimoine vivant, nous constatons que les jeunes ne sont pas réfractaires au patrimoine vivant. Lors des veillées de danses traditionnelles, nous voyons souvent des jeunes qui viennent danser et, autre surprise, ils aiment ça. Nous parlons ici de jeunes dans la vingtaine-trentaine. Dans une activité de présentation artisanale dans les bibliothèques de la ville de Québec, de nombreux jeunes (enfants et adolescents) participent aux ateliers et apprécient l’exercice. Bref, les jeunes ne sont pas hostiles à leur patrimoine. Ils se montrent intéressés et participatifs. Il suffit de leur proposer une activité ludique et amusante.

Mises en garde

Les bons mots à la bonne place

Une mise à jour du vocabulaire de la Direction du patrimoine est fortement souhaitée. Parler de patrimoine en termes de sauvegarde et de conservation nous ramène aux missions des musées dans les années 1950. Ces établissements sont aujourd’hui des acteurs importants dans la diffusion et la présentation du patrimoine sous toutes ses formes. On parle ici de développement. Le vocabulaire du patrimoine n’incite pas les autres ministères et organismes gouvernementaux à se sentir partie prenante du patrimoine, incluant le patrimoine vivant.

Réponses aux questions du document de référence du Ministère de la Culture et des Communications

Question 1

Que pensez-vous de ces principes ? Vous apparaissent-ils adéquats pour servir d'assises à la prochaine politique culturelle du Québec.

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant reconnaît que les huit principes énoncés reflètent bien les fondements sur lesquels reposeront la nouvelle politique culturelle du Québec. Nous voulons attirer votre attention sur trois de ces principes.

C- L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture

La politique culturelle doit s'assurer que tous les citoyens de toutes les régions aient un accès véritable et équitable à la culture. C'est le rôle de l'État de voir à ce que dans toutes les régions du Québec, la culture, incluant le patrimoine, soit accessible aux citoyens.

D- L'affirmation du caractère francophone du Québec

Notre langue est l'ADN de ce que nous sommes, de ce que nous exprimons et c'est ce qui nous distingue des autres citoyens de l'Amérique du Nord. Il faut faire plus que sa promotion. Il faut la protéger. Avec une devise comme «*Je me souviens*», le gouvernement du Québec a-t-il le droit de devenir amnésique ? Il est important que les nouveaux arrivants et les nouvelles arrivantes puissent parler et comprendre le français. Ce sera alors beaucoup plus facile de les intégrer par le biais de la rencontre et des échanges sur nos patrimoines vivants respectifs.

F- La reconnaissance de la diversité

Les nouveaux arrivants arrivent tous et toutes avec un bagage culturel souvent lié au patrimoine vivant. Ils nous apportent des savoirs et savoir-faire, des contenus, des techniques qui viennent bonifier notre patrimoine vivant. On parle ici d'expressions culturelles.

Question 2

Quelles devraient être les priorités de la prochaine décennie pour renforcer cette vision englobante de la place de la culture dans le développement de la société québécoise ?

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant estime qu'il faudrait d'abord et avant tout que le message vienne d'en haut. Que notre premier ministre devienne le premier défenseur de la culture québécoise. Qu'il le fasse savoir haut et fort, par le biais d'une campagne publicitaire dans tous les médias. Et pourquoi pas imiter l'Unesco et faire

une décennie de promotion de la langue française au Québec, par exemple. Montrer la beauté de la langue, la diversité de mots et expressions, promouvoir nos expressions québécoises, etc.

Pour le patrimoine vivant, il faut sortir des préjugés et prendre la place qui nous revient sur la scène culturelle. Le patrimoine vivant est une matière première qui ne demande qu'à jouer un rôle dans la vie culturelle québécoise. Nous demandons que le patrimoine vivant reçoive un traitement équitable et un soutien normal pour un acteur important de la culture québécoise.

Nous parlons de préjugés qui collent à la culture populaire : passéiste, sans créativité, dans la nostalgie, etc. Ce qui est tout le contraire ! Ce qui devrait être un élément de fierté est plutôt devenu un objet de honte. À l'image de plusieurs pays qui sont fiers de leur patrimoine vivant et qui en font une force, le Québec devrait profiter de notre unicité sur la planète. Notre patrimoine vivant nous vient du monde francophone et du monde anglophone. Nous sommes un heureux mélange qui trouve des portes ouvertes en France, Irlande, États-unis, Suède, etc.

En voilà une force qu'aucun autre secteur ne possède.

Si les Irlandais circulent sur toute la planète avec River Dance; Si les États-Uniens mettent bien en évidence leur «folk life» dans une longue liste de festivals; Si les français se permettent des Journées du patrimoine...pourquoi au Québec a-t-on peur de montrer toute la richesse et la créativité de notre patrimoine vivant ? Rien à Télé Québec. Rien à Art-TV. Rien dans les médias de masse. Le désert. La politique culturelle doit tenir compte de ces faits et accorder au patrimoine vivant une équité de traitement.

Question 3

Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques des autres secteurs (social, économique, éducatif, environnemental, territorial et de la santé) et ce, à tous les paliers d'intervention (national, régional et local)

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant estime que la création d'une instance interinstitutionnelle est une piste de solution intéressante. Nous constatons que le patrimoine vivant joue un rôle dans chacun des secteurs mentionnés: social par ses rencontres des praticiens qui épousent une forme d'expression traditionnelle, telles les veillées de danse, de chant ou encore de conte trouvent leur raison d'être dans la rencontre, l'échange et le partage social qu'elles occasionnent entre les personnes présentes, qu'ils soient professionnels, amateurs ou néophytes; économique par la présentation des nombreux festivals sur tout le territoire québécois; éducatif par ses

activités de transmission et de présentation de différentes techniques artisanales, musicales, etc.; environnemental et territorial par la production de produits régionaux exclusifs et enfin la santé par les plantes médicinales. Le fil culturel, premier entre tous, demeure le patrimoine vivant.

Plusieurs ministères doivent être partie prenante des Ententes de développement culturel avec les municipalités. Actuellement des sommes provenant de l'entente entre MCC-Ville sont dédiées à des actions de médiations culturelles (éducation), d'intégration des immigrants (immigration), de sensibilisation à l'environnement à partir d'animation culturelle. Il serait juste, normal et équitable que ces ministères contribuent financièrement dans les Ententes.

Nous croyons aussi que le ou la ministre de la Culture devrait être d'office présent(e) dans le comité des priorités du gouvernement.

Question 4

Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui devraient jouer un rôle grandissant en matière de développement culturel afin de favoriser une approche gouvernementale transversale et cohérente ?

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant se rallie entièrement avec la réponse donnée par le Conseil québécois du patrimoine vivant à cette question. Le tableau qu'on y retrouve est assez éloquent et donne des pistes concrètes et cohérentes à d'action gouvernementale équitable. Nous endossons également le volet «terminologie» qui témoigne bien du fait que le vocabulaire du MCC n'est pas en adéquation avec les réalités des acteurs culturels en patrimoine. Voir annexe 2.

Question 5

Comment accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs : les instances régionales, les entreprises privées, les milieux scolaires, les universités, les hôpitaux, la société civile, les citoyens, les jeunes, etc. ?

Vaste question ! Le Centre de valorisation du patrimoine vivant croit que pour qu'une synergie et un partenariat s'établisse, chacun doit y trouver son intérêt. En établissant que la culture est prioritaire pour le gouvernement, les acteurs n'auront d'autre choix que de suivre. En patrimoine vivant, nous travaillons à différents niveaux : dans le réseau professionnel et le réseau amateur, dans des pratiques de loisir, dans des activités pédagogiques, etc. Nous sommes bien positionnés pour faciliter la rencontre des différents paliers d'acteurs de notre société et des différents niveaux de praticiens.

Nous croyons aussi que les Conseils régionaux de la culture devraient avoir un rôle à jouer dans cette synergie, avec les moyens financiers adéquats.

Question 6

Quels changements faudrait-il mettre de l'avant pour rendre l'action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels ?

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant doit avoir accès aux programmes du CALQ. Il s'agit d'un enjeu capital pour la survie même de toutes les organisations en patrimoine vivant. Des programmes et jury composés par les pairs nous donneraient un traitement normal et équitable comme les autres secteurs culturels et artistiques.

Nous croyons également qu'un réseau de maisons régionales du patrimoine vivant serait une avancée énorme pour moduler et rendre l'action culturelle plus proche des citoyens. Ces maisons donneraient à chaque région une expertise culturelle souvent absente ou déficiente.

Si le ministère se rapproche des citoyens avec les Ententes de développement culturel, pourquoi ne pas aller plus loin et donner aux Directions régionales des programmes et des moyens financiers les rendant aptes à jouer un rôle réel et actif dans et pour leur région.

Question 10

Quelles nouvelles stratégies devrait-on mettre en place afin que la conservation du patrimoine, l'archéologie, l'urbanisme et la qualité architecturale s'inscrivent davantage en relation avec l'occupation et l'aménagement du territoire ?

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant pense qu'une stratégie en lien avec le développement durable doit être conçue. Un développement durable qui respecte l'écologie naturelle et l'écologie culturelle du territoire. Tous ces intervenants font partie d'une chaîne qui doit dynamiser le développement régional. La loi québécoise sur le développement durable s'avère être une référence ralliant toutes ces disciplines. Elle pourrait donc servir de base pour le développement d'une stratégie intégrée. Après tout, la culture est souvent considérée comme le quatrième pilier du développement durable avec les pôles social, économique et environnemental.

Question 13

Quels sont, parmi les volets de la chaîne culturel suivants, ceux qui requerront une attention particulière au cours des prochaines années et pourquoi ?

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant reconnaît que l'ensemble des volets sont importants pour la vie et la création. Trois de ces volets nous semblent particulièrement sensibles pour la suite des choses.

A-La formation des créateurs, des travailleurs et des entrepreneurs culturels

Afin d'assurer une équité à tous les secteurs de la culture québécoise, le maître mot est la formation. On le sait, les progrès techniques évoluent de jour en jour. En plus de nos formations sectorielles, tous les acteurs en culture doivent se tenir à jour en matière de techniques de communication. Pour notre secteur, nous devons avoir les moyens d'évoluer avec les mêmes connaissances et les meilleures pratiques.

B-La création

Une tradition, pour survivre, doit jouer un rôle social, économique ou culturel. Si elle n'évolue pas au rythme de la société dans laquelle elle vit, elle disparaît. Nous sommes ici dans l'aspect évolutif et créatif du patrimoine vivant. Nous assistons depuis 2- 3 ans à l'émergence des fusions entre musique traditionnelle et autres styles musicaux. Nos artisans et porteurs des nos musiques traditionnelles n'ont jamais cessé de composer et d'amener cette musique plus loin.

F-Les conditions socioéconomiques des artistes et travailleurs culturels.

Le gouvernement du Québec doit faire en sorte que les artistes et les travailleurs culturels puissent oeuvrer dans des conditions normales et non aux frontières de la pauvreté. Les statistiques parlent éloquemment des conditions de travail et de survie des artistes, des créateurs et des acteurs des domaines artistiques et patrimoniaux. Des mesures doivent être prises pour améliorer le sort de ceux et celles qui portent la culture du Québec.

Question 14

Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique ? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels ?

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant pense que la clef de voûte de la nouvelle politique culturelle doit passer par la jeunesse, en particulier la jeunesse assise sur les bancs d'école. Nous sommes ici en présence des prochains artistes, créateurs, transmetteurs et spectateurs. Les corpus scolaires doivent permettre aux jeunes de connaître, de s'initier, de s'approprier des éléments de la culture québécoise, et ce dès le plus jeune âge, afin qu'ils en deviennent de fiers porteurs.

Avoir une sortie culturelle scolaire à caractère patrimonial une fois par an, dans le cadre d'un cours ou d'une journée d'amusement, pourrait intégrer le patrimoine vivant au quotidien des jeunes générations.

Le patrimoine vivant recèle de nombreux éléments qui touchent directement les jeunes. Pensons seulement aux jeux, comptines, devinettes, jeux de groupes et autres qui ont permis aux générations précédentes de s'initier à la vie en société à partir de ces éléments. Ces jeux existent encore aujourd'hui dans les cours d'école.

Question 18

Comment améliorer la responsabilisation des citoyens à l'égard du patrimoine ?

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant constate que la population n'est souvent pas consciente de porter un ou plusieurs éléments de son patrimoine vivant. Nos manières d'être, de faire, de parler font partie de notre personnalité collective. Nous sommes ici pleinement dans les aspects identitaires. Il serait souhaitable de sensibiliser les Québécoises et Québécois à cet aspect de leur «personnalité».

Nous croyons également que le Québec devrait s'inspirer des Journées du patrimoine en France. Durant une fin de semaine, près de 8 millions de Français visitent, assistent, participent à une activité patrimoniale. Nous sommes ici devant une activité de sensibilisation des citoyens face à leur patrimoine. La fierté prend toute son essence dans les visages des gens ravis. Bien sûr, nous avons les Journées de la culture qui invitent les gens à assister à une activité culturelle. Nous croyons cependant que le patrimoine devrait avoir sa propre fin de semaine nationale de mise en valeur.

Les pratiques culturelles traditionnelles doivent être valorisées au sein des fêtes et des festivals populaires. Nous croyons aussi que la Fête nationale du Québec devrait insister pour qu'une partie des programmations régionales comportent la musique traditionnelle du Québec. De plus, les événements culturels majeurs comme le Festival d'été de Québec et le Carnaval de Québec, qui font notre renommée à l'internationale, soient les vecteurs de notre identité en valorisant les chansons, la musique et les arts traditionnels.

Enfin, une visibilité accrue des produits régionaux ne saurait être que positive et participerait à la dynamique régionale du développement.

Cette responsabilisation passe d'abord et avant tout par une sensibilisation et une reconnaissance de l'importance du patrimoine.

Question 19

Quelle importance doit-on donner au loisir comme mode de participation à la culture ?

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant touche à plusieurs disciplines qui concernent le loisir. Dans notre milieu, les professionnels côtoient régulièrement les amateurs. Ainsi, dans un festival, on voit fréquemment des spectacles professionnels, des ateliers de formations pour débutants ou avec peu d'expérience, et des rencontres musicales informelles (jams) où tous et toutes jouent ensemble. Il s'agit donc de bien mesurer le loisir comme acte de participation culturelle. Prenons le cas des veillées de danse traditionnelle, ce sont des citoyens qui dansent. Le «calleur», qui explique les danses, est reconnu par ses pairs comme un professionnel maîtrisant les connaissances nécessaires pour mener les danses. Il agit comme médiateur culturel. Et lors de d'autres veillées de danses, le «calleur» en question devient, lorsqu'il n'est pas en fonction, un citoyen qui danse comme les autres.

Une aide financière spéciale devrait être accordée à un organisme qui facilite, à la fois, la rencontre artiste professionnel-citoyen et, en plus, permet à un citoyen de vivre sa culture.

Question 20

Le réseau d'équipements culturels étant aujourd'hui bien établi, quelles seraient les approches à privilégier pour joindre davantage le citoyen et mieux exploiter ces lieux importants dans la vitalité des communautés ?

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant croit que la réponse à cette question est simple. Elle est directement liée à la question 18.

Question 21

Le modèle actuel d'intervention gouvernementale a permis de développer l'offre culturelle de manière importante. Faudrait-il maintenant orienter davantage les efforts et les outils pour mettre de l'avant une meilleure prise en compte de la demande ?

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant estime que les organisations sur le terrain sont les mieux placées pour assurer la prise en compte de la demande. Nous connaissons les tendances, les alignements et les goûts de nos publics respectifs. La politique doit nous donner les moyens de gérer cette situation. Les Directions régionales devraient être un interlocuteur de premier niveau pour rapprocher les acteurs de terrain et le ministère.

Question 22

Comment la politique culturelle peut-elle contribuer à la promotion et au renforcement du français comme assise de la vie culturelle québécoise ?

Pour le Centre de valorisation du patrimoine vivant, cette politique culturelle doit mettre en évidence que la langue est de fait un des moteurs de notre culture. De plus, de nombreux créateurs du Québec prennent une place enviable sur la scène internationale en s'exprimant en français. La langue française doit évoluer dans un environnement sain.

Question 23

Quelles avenues emprunter pour que la politique culturelle puisse mieux refléter la diversité culturelle québécoise et favoriser l'intégration et la participation à la vie culturelle des personnes issues de l'immigration ?

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant estime que les personnes immigrantes arrivent avec un bagage de patrimoine vivant. Les pratiques culturelles traditionnelles sont donc un vecteur important dans l'intégration de ces immigrants et immigrantes. Nous avons en commun des pratiques artisanales, des contes, des musiques, des danses, des pratiques culinaires qui ne demandent qu'à favoriser le rapprochement et agir comme « ciment » social. Avec un financement adéquat, les organismes en patrimoine vivant peuvent jouer un rôle important et essentiel à l'intégration des nouveaux québécois et nouvelles québécoises. Nous suggérons la création d'un festival international, dans la Capitale du Québec, bâti à l'image du Smithsonian folk festival, à Washington. Ce festival propose une programmation incluant un pays invité, un état américain invité et des artistes de la capitale nationale américaine. La partie assurée par le pays invité se fait en incluant dans l'organisation des représentants de la communauté culturelle immigrée aux États-Unis. Ce festival est l'un des plus courus aux États-Unis (1 million de visiteurs) et il possède une liste d'attente pour les commanditaires. Nous pourrions ici, à Québec, inclure une communauté amérindienne. Voilà une action forte d'intégration des immigrants à la vie culturelle active.

Question 25

Comment concilier l'objectif de promotion et de préservation de la langue française avec la reconnaissance du pluralisme culturel ? Comment se positionner face à la popularité actuelle de la création en langue anglaise ?

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant reconnaît que l'on vit au Québec une situation difficile entre la majorité francophone et les nouveaux arrivants. Le vivre ensemble se confronte aux faits religieux, aux langues, à la difficile intégration par

l'emploi des nouveaux arrivants et des préjugés de tous bords et tous côtés. La concentration des nouveaux arrivants dans la métropole crée un Québec à 2 niveaux: Montréal et les régions. Nous croyons que la création de ponts entre les cultures par le biais du patrimoine vivant constitue une solution à cette problématique. La culture doit se vivre dans l'ouverture aux autres. Les organisations en patrimoine vivant peuvent créer des lieux de rencontre et d'échanges culturels pour s'inscrire ensemble dans la diversité culturelle, telle que décrite par l'UNESCO.

Pour ce qui est de l'angliscisation lente et tranquille du Québec, la réponse passe par une volonté politique. Dans les années 1960, une campagne publicitaire gouvernementale médiatique nous disait que ...bien parler c'est se respecter... Cette campagne a porté fruit. Nous étions inondé de mots et expressions en langue anglaise (surtout dans le domaine automobile). Cette campagne avait porté fruit et les expressions anglaises avaient perdu beaucoup de terrain. Donc, ça passe par des mots clés: respect, développement durable du fait français et une intention sentie des autorités politiques.

Question 36

Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture ? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place? Comment les améliorer ?

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant est d'avis que le système actuel de financement est discriminatoire pour les acteurs en patrimoine vivant. En plus de ne plus avoir de programme national au fonctionnement, les directions régionales ne possèdent aucun programme pour nous aider à continuer nos missions. Nous demandons à ce qu'un programme d'aide financière aux organismes en patrimoine vivant soit créé à l'intérieur du CALQ, et dans lequel les pairs auraient à juger les demandes.

Question 37

Est-ce que les missions et le fonctionnement de nos organismes d'intervention et de soutien, y compris le ministère de la Culture et des Communications et de ses sociétés d'état, sont toujours pertinents après deux décennies? Quels ajustements sont nécessaires ?

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant est d'avis que le patrimoine vivant n'est pas bien utilisé et mis en valeur au sein du ministère de la Culture et des Communications. Il faut plus qu'un statut légal de désignation ministérielle pour mettre

en valeur et surtout développer le patrimoine vivant. La désignation n'est actuellement accompagnée d'aucune mesure ou plan d'action.

De plus, nous dénonçons l'absence totale et complète de notre musique traditionnelle dans les écoles nationales et conservatoires de musique. Comment ces jeunes musiciens peuvent-ils respecter notre musique alors qu'elle est évacuée à la vitesse grand V des corpus scolaires? Enfin, il est inadmissible que les camps musicaux traditionnels ne reçoivent aucun dollar des programmes du ministère de la Culture ou ceux du CALQ. Il y a un rattrapage à faire et une équité à apporter dans les programmes du CALQ. D'ailleurs ne serait-il pas temps que le temps que le CALQ devienne le Conseil des Arts, des Lettres et de la Culture du Québec avec de nouveaux programmes normés pour les secteurs culturels en souffrance ?

Pour ce qui est des musées, ils sont des exemples magnifiques pour voir que lorsque l'on sort du carcan des années 1950 «protéger et sauvegarder» on peut faire des miracles. Les organisations en patrimoine vivant possèdent des expertises qui ne demandent qu'à jouer un rôle avec les musées québécois. Peut-t-on penser à un jumelage organisme-musée ? Ce qui serait du «gagnant-gagnant» pour tous, incluent les visiteurs.

Question 38

Comment faire progresser le partenariat du gouvernement du Québec avec les municipalités en matière de culturel ? Cette relation peut-elle être repensée au profit d'un nouveau modèle de partage des responsabilités ?

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant croit qu'il serait temps que le gouvernement reconnaisse la ville de Québec comme une véritable capitale avec les moyens financiers nécessaires à son rôle de capitale nationale. Une Capitale nationale avec des pouvoirs et des moyens financiers qui lui permette de devenir un élément moteur au développement culturel. Plus même, elle pourrait agir comme modèle pour les autres régions.

Nous croyons également que d'autres ministères que le MCC devraient faire partie des Ententes de développement culturel avec les villes, notamment l'Éducation, l'Immigration et le Tourisme qui l'ont retrouvée régulièrement dans les activités recevables dans les Ententes. Ils devraient contribuer financièrement dans les Ententes. Les Ententes de développement culturel devraient être de portée triennale. Cela permettrait un développement culturel plus efficace et mesuré.

Question 39

***Comment favoriser une diversification des sources de financement de la culture ?
Devrait-on envisager la création de nouveaux incitatifs fiscaux ? Les mesures
fiscales actuelles sont-elles toujours pertinentes ?***

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant croit que le gouvernement du Québec doit assumer ses responsabilités en matière de financement des activités culturelles en donnant les moyens financiers au CALQ d'ouvrir un programme dévolu au patrimoine vivant.

Les leviers fiscaux actuels sont insuffisants à maintenir un plancher financier minimal pour la culture. Des moyens existent, tels taxer les transactions boursières, établir une loterie culture, prélever une taxe culture aux touristes de passage qui profitent de nos infrastructures culturelles et patrimoniales (À Venise, les touristes paient le gros prix pour le transport collectif en bateau, alors que la population paie une fraction du prix touriste). Une campagne de sensibilisation populaire au legs culturel suite au décès de quelqu'un. Le financement demeure une problématique certaine pour des organisations comme la nôtre. Un financement récurrent, équitable et normé demeure, pour le moment, inaccessible.

Recommandations

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant recommande l'inclusion dans la nouvelle politique culturelle du Québec, les éléments suivants :

Inclusion du patrimoine immatériel dans la politique culturelle

Ce patrimoine étant étroitement lié à l'aspect identitaire des Québécoises et Québécois, il va de soi qu'il a sa place dans la nouvelle politique culturelle.

Financement adéquat et équitable des organisations

Donner une chance équitable à tous les acteurs culturels du Québec. Les organisations en patrimoine vivant sont aujourd'hui des «citoyens» de seconde zone qui reçoivent un traitement inéquitable et injuste. La nouvelle politique doit remédier à cette situation.

Ajout d'un volet patrimoine vivant au CALQ

Pour assurer le plein développement de notre patrimoine vivant, nous devons avoir une porte d'entrée quelque part. Le CALQ nous semble plus adaptée au patrimoine vivant.

Le rôle du patrimoine vivant dans l'intégration des nouveaux arrivants

Piste intéressante et inédite pour faciliter l'intégration des immigrants (es). En voilà un rôle intéressant à jouer.

Défense et promotion de la langue française

Socle indéfectible de notre identité en terre d'Amérique, la langue française mérite mieux qu'une mise en valeur. Ne pas défendre et protéger le «trésor» serait inadmissible.

Reconnaissance des enjeux spécifiques reliés à la transmission orale

Première filière de transmission de nos savoirs, savoir-faire et savoir être la transmission orale est d'une importance capitale. Nous touchons ici aux aspects de l'apprentissage, de la relation, de construction des savoirs, etc. Mais la force première de la transmission orale, est de laisser une place à la créativité et de libérer l'imaginaire dans l'interprétation nouvelle du savoir reçu. La transmission orale fait partie de la chaîne évolutive des traditions.

Annexe 1

Extrait du Mémoire du Conseil Québécois du patrimoine vivant

IMPACT

La Loi sur le patrimoine culturel n'a eu aucun impact significatif sur la sauvegarde ou le développement du patrimoine immatériel.

VISION

Aucune direction ni aucun résultat à atteindre pour le patrimoine immatériel ou pour un élément particulier de celui-ci n'ont été envisagés par l'administration publique. Absence de stratégie à ce jour.

FINANCEMENT

L'ensemble des maigres fonds à l'échelle nationale qui existaient pour du fonctionnement ou pour des projets en patrimoine immatériel depuis plus de 20 ans ont été coupés en 2015-2016 (à l'exception du regroupement CQPV) ou ont été transférés vers des instances sans obligation réelle envers ce secteur. Le patrimoine immatériel est ainsi devenu un secteur d'intervention nationale sans intervention nationale.

STATUTS LÉGAUX

Les statuts de désignation ministérielle sont employés comme une fin en soi alors qu'ils devraient marquer le début d'un processus solide de développement, en particulier lorsque des éléments culturels sont clairement désavantagés dans les programmes publics. Ces statuts envoient le message erroné à la population que l'État s'occupe des traditions et des pratiques officiellement reconnues.

GLISSEMENT

Le Québec a gommé l'essentiel du message de l'UNESCO en dissociant la « sauvegarde » du concept de patrimoine immatériel. PERTE DE CONFIANCE Les acteurs culturels liés aux traditions vivantes ont perdu espoir à l'égard de la mise en œuvre des instruments prévus pour la sauvegarde et le développement de celles-ci. CONSTAT La prise en charge du patrimoine immatériel par l'administration publique québécoise représente un échec. Il convient maintenant de le dépasser.

Source: Conseil québécois du patrimoine vivant, *Patrimoine immatériel et État québécois: joindre le geste à la parole*, 2016, p. 1

Annexe 2

Extrait du Mémoire du Conseil québécois du patrimoine vivant

Question 4

Exemples d'instances d'ordre provincial chargées du développement du patrimoine immatériel

EXEMPLES D'INSTANCES D'ORDRE PROVINCIAL CONCERNÉES PAR LE DÉVELOPPEMENT DES PATRIMOINES IMMATÉRIELS

Danse traditionnelle	CALQ, SODEC, Culture, Éducation, Tourisme (événementiel)
Musique et chanson traditionnelles	CALQ, SODEC, Culture, Conservatoire, Éducation, Tourisme (événementiel), BANQ
Chant de gorge inuit	CALQ, SODEC, Culture, Affaires autochtones
Art de conter et récits de tradition orale	CALQ, SODEC, Culture, Éducation, Tourisme (événementiel), Langue française, BANQ
Sculpture d'art populaire	CALQ, SODEC, Culture, Musées d'État, Tourisme (événementiel)
Canot à glace	Loisir, Sport, Culture, Éducation, Tourisme (événementiel)
Fléché	CALQ, SODEC, Culture, Musées d'État, Éducation
Savoir-faire textiles des Fermières	Culture, Condition féminine, Famille, Loisir, Éducation
Temps des sucres et production acéricole	Agriculture, Alimentation, Culture, Environnement, Tourisme (structures d'accueil), Développement économique, Science, Innovation, Exportation
Herboristerie et médecine traditionnelle	Santé, Culture, Environnement, Forêts, Parcs, Agriculture, Affaires autochtones, Éducation, BANQ
Vieux métiers (meunerie artisanale, forge, savonnerie, etc.)	Culture, SODEC, Agriculture, Pêcheries, Alimentation, Commission de la construction, Régie du bâtiment, MAMROT, Développement économique, Tourisme (structures d'accueil), Éducation, Loisir...

* Note : Les organismes subventionnaires Loto-Québec, SAQ et Hydro-Québec auront également un rôle accru à jouer dans le secteur du patrimoine immatériel, tout comme Télé-Québec pour ce qui est de la promotion et de la diffusion et Emploi Québec, entre autres, pour la formation professionnelle.

Source: Conseil québécois du patrimoine vivant, *Patrimoine immatériel et État québécois: joindre le geste à la parole*, 2016, p. 12

Résumé de notre mémoire

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant existe depuis 1981. Il a toujours été actif dans la région de Québec. Il possède une expertise unique dans la présentation, l'animation, la diffusion et la mise en valeur de ce patrimoine.

La nouvelle politique culturelle devra compter sur de nombreuses qualités, parmi lesquelles: reflet des valeurs sociétales, équitable pour tous les secteurs, transversale dans son application, défense de la langue française, ouverte à l'immigration, intégration des jeunes.

Les constats font ressortir les problématiques non-résolues depuis la politique de 1992 et l'inéquité de traitement depuis la loi 82 sur le patrimoine culturel. Pour y répondre nous recommandons ce qui suit:

Le Centre de valorisation du patrimoine vivant recommande l'inclusion dans la nouvelle politique culturelle du Québec, les éléments suivants :

Inclusion du patrimoine immatériel dans la politique culturelle

Ce patrimoine étant étroitement lié à l'aspect identitaire des Québécoises et Québécois, il va de soi qu'il a sa place dans la nouvelle politique culturelle.

Financement adéquat et équitable des organisations

Donner une chance équitable à tous les acteurs culturels du Québec. Les organisations en patrimoine vivant sont aujourd'hui des «citoyens» de seconde zone qui reçoivent un traitement inéquitable et injuste. La nouvelle politique doit remédier à cette situation.

Ajout d'un volet patrimoine vivant au CALQ

Pour assurer le plein développement de notre patrimoine vivant, nous devons avoir une porte d'entrée quelque part. La CALQ nous semble plus adaptée au patrimoine vivant.

Le rôle du patrimoine vivant dans l'intégration des nouveaux arrivants

Piste intéressante et inédite pour faciliter l'intégration des immigrants (es). En voilà un rôle intéressant à jouer.

Défense et promotion de la langue française

Socle indéfectible de notre identité en terre d'Amérique, la langue française mérite mieux qu'une mise en valeur. Ne pas défendre et protéger le «trésor» serait inadmissible.

Reconnaissance des enjeux spécifiques reliés à la transmission orale

Première filière de transmission de nos savoirs, savoir-faire et savoir être la transmission orale est d'une importance capitale. Nous touchons ici aux aspects de l'apprentissage, de la relation, de construction des savoirs, etc. Mais la force première de la transmission orale, est de laisser une place à la créativité et de libérer l'imaginaire dans l'interprétation nouvelle du savoir reçu. La transmission orale fait partie de la chaîne évolutive des traditions.